

Rapport P-71 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-71 intitulée: «Pour une passerelle piétonne et cyclable reliant la Jonction au Terrain d'aventure de la Queue-d'Arve».

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 9 avril 2003)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-71 au Conseil administratif avec la recommandation suivante:

- d'étudier et d'encourager la faisabilité et la réalisation d'une passerelle uniquement cycliste et piétonne dans le prolongement de l'avenue Sainte-Clotilde.